

Jeune conducteur : tu peux maintenant réduire ta période probatoire grâce à nos stages POST-PERMIS

Cette formation n'est pas obligatoire, cependant elle offre au stagiaire certains avantages :

- une **réduction de sa période probatoire d'un an à six mois** (à condition que ce dernier n'ait pas commis, durant la période probatoire, d'infractions ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire) ;
- un **tarif d'assurance automobile réduit** ;
- la **récupération des 12 points** au bout d'un an et demi pour les AAC et deux ans pour les traditionnels.

Cette formation d'une journée s'adresse aux conducteurs titulaires d'un permis de conduire depuis au moins six mois et au plus douze mois. Elle a pour but de « renforcer les compétences acquises par les conducteurs »

Qui pourra suivre cette formation / stage Post-permis ?

Les conducteurs ayant obtenu leur premier **permis**. Tu pourras suivre cette formation, dispensée dans les 6 et 12 mois qui suivent l'obtention du permis. Cette **formation / stage Post-permis** est ouverte à tous : que tu aies obtenu le permis en **conduite traditionnelle ou accompagnée**.

À quoi sert cette formation / stage Post-permis ?

En 2016, les **jeunes conducteurs** ont été impliqués dans un quart des accidents de la route ayant entraîné des blessures ou la mort ; Au cours des six premiers mois après l'obtention du permis de conduire, il existe un pic d'accidents chez les conducteurs novices. Le risque d'être impliqué dans un accident mortel est multiplié par 2 dans les trois premiers mois et par 1,5 dans les trois mois suivants.

En cause ? Un sentiment de surpuissance dans les mois qui suivent l'obtention du permis de conduire. L'objectif de la **formation / stage post-permis**, est de susciter chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent davantage d'assurance. Tu peux trouver plus de détails sur le [site officiel de la Sécurité routière](#).

Quel intérêt y a-t-il à suivre cette formation

Si tu consacres 7 heures de ton temps à cette formation / stage post-permis, tu vas agir pour ta sécurité et celle de tes passagers et, en plus, tu gagneras un temps précieux sur la période probatoire de ton permis de conduire.

Si tu as passé ton permis avec une formation traditionnelle ou en conduite supervisée, la période probatoire sera réduite d'1 an : soit 2 ans au lieu de 3 (si aucune infraction entraînant un retrait de points n'a été commise, bien évidemment).

Si tu es passé par la conduite accompagnée, la formation te permettra de réduire de 6 mois ta période probatoire, la ramenant à 1,5 an au lieu de 2 actuellement

Une formation certifiée dans une école de conduite labellisée

La formation est dispensée uniquement dans les **écoles de conduite** détentrices d'un label « qualité » délivré par les services de l'État garantissant la qualité de sa formation.

Nous proposons donc des stages post-permis en formation collective pour permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération. Sa durée est limitée à une seule journée (7 heures).

Un de nos enseignants de la conduite spécialement formé est responsable de l'animation de chacune de ces journées.